

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60335-2-15

Edition 4.1

2000-03

Edition 4:1995 consolidée par l'amendement 1:1999
Edition 4:1995 consolidated with amendment 1:1999

**Sécurité des appareils électrodomestiques
et analogues –**

**Partie 2-15:
Règles particulières pour les appareils
de chauffage des liquides**

**Safety of household and similar electrical
appliances –**

**Part 2-15:
Particular requirements for appliances
for heating liquids**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 60335-2-15:1995+A1:1999

Numéros des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000.

Publications consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Validité de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique.

Des renseignements relatifs à la date de reconfirmation de la publication sont disponibles dans le Catalogue de la CEI.

Les renseignements relatifs à des questions à l'étude et des travaux en cours entrepris par le comité technique qui a établi cette publication, ainsi que la liste des publications établies, se trouvent dans les documents ci-dessous:

- «Site web» de la CEI*
- **Catalogue des publications de la CEI**
Publié annuellement et mis à jour régulièrement (Catalogue en ligne)*
- **Bulletin de la CEI**
Disponible à la fois au «site web» de la CEI* et comme périodique imprimé

Terminologie, symboles graphiques et littéraux

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reportera à la CEI 60050: *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI)*.

Pour les symboles graphiques, les symboles littéraux et les signes d'usage général approuvés par la CEI, le lecteur consultera la CEI 60027: *Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique*, la CEI 60417: *Symboles graphiques utilisables sur le matériel. Index, relevé et compilation des feuilles individuelles*, et la CEI 60617: *Symboles graphiques pour schémas*.

* Voir adresse «site web» sur la page de titre.

Numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series.

Consolidated publications

Consolidated versions of some IEC publications including amendments are available. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Validity of this publication

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology.

Information relating to the date of the reconfirmation of the publication is available in the IEC catalogue.

Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is to be found at the following IEC sources:

- IEC web site*
- **Catalogue of IEC publications**
Published yearly with regular updates (On-line catalogue)*
- **IEC Bulletin**
Available both at the IEC web site* and as a printed periodical

Terminology, graphical and letter symbols

For general terminology, readers are referred to IEC 60050: *International Electrotechnical Vocabulary (IEV)*.

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to publications IEC 60027: *Letter symbols to be used in electrical technology*, IEC 60417: *Graphical symbols for use on equipment. Index, survey and compilation of the single sheets* and IEC 60617: *Graphical symbols for diagrams*.

* See web site address on title page.

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60335-2-15

Edition 4.1

2000-03

Edition 4:1995 consolidée par l'amendement 1:1999
Edition 4:1995 consolidated with amendment 1:1999

**Sécurité des appareils électrodomestiques
et analogues –**

**Partie 2-15:
Règles particulières pour les appareils
de chauffage des liquides**

**Safety of household and similar electrical
appliances –**

**Part 2-15:
Particular requirements for appliances
for heating liquids**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	4
Articles	
1 Domaine d'application	8
2 Définitions.....	10
3 Prescriptions générales	12
4 Conditions générales d'essais.....	12
5 Vacant	12
6 Classification	12
7 Marquage et indications	14
8 Protection contre l'accès aux parties actives.....	16
9 Démarrage des appareils à moteur	16
10 Puissance et courant	16
11 Echauffements	16
12 Vacant	20
13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime.....	20
14 Vacant	20
15 Résistance à l'humidité.....	20
16 Courant de fuite et rigidité diélectrique.....	24
17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés	24
18 Endurance	24
19 Fonctionnement anormal.....	24
20 Stabilité et dangers mécaniques	26
21 Résistance mécanique	26
22 Construction	28
23 Conducteurs internes.....	34
24 Composants.....	34
25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs.....	36
26 Bornes pour conducteurs externes.....	36
27 Dispositions en vue de la mise à la terre.....	36
28 Vis et connexions.....	36
29 Lignes de fuite, distances dans l'air et distances à travers l'isolation.....	36
30 Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement.....	38
31 Protection contre la rouille	38
32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues	38
 Annexe C (normative) Essai de vieillissement des moteurs	 40

CONTENTS

	Page
FOREWORD	5
Clause	
1 Scope	9
2 Definitions	11
3 General requirement	13
4 General conditions for the tests	13
5 Void	13
6 Classification	13
7 Marking and instructions	15
8 Protection against access to live parts	17
9 Starting of motor-operated appliances	17
10 Power input and current	17
11 Heating	17
12 Void	21
13 Leakage current and electric strength at operating temperature	21
14 Void	21
15 Moisture resistance	21
16 Leakage current and electric strength	25
17 Overload protection of transformers and associated circuits	25
18 Endurance	25
19 Abnormal operation	25
20 Stability and mechanical hazards	27
21 Mechanical strength	27
22 Construction	29
23 Internal wiring	35
24 Components	35
25 Supply connection and external flexible cords	37
26 Terminals for external conductors	37
27 Provision for earthing	37
28 Screws and connections	37
29 Creepage distances, clearances and distances through insulation	37
30 Resistance to heat, fire and tracking	39
31 Resistance to rusting	39
32 Radiation, toxicity and similar hazards	39
 Annex C (normative) Ageing test on motors	 41

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

SÉCURITÉ DES APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES –

Partie 2-15: Règles particulières pour les appareils de chauffage des liquides

AVANT-PROPOS

- 1) La CEI (Commission Électrotechnique Internationale) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI, entre autres activités, publie des Normes internationales. Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les documents produits se présentent sous la forme de recommandations internationales. Ils sont publiés comme normes, spécifications techniques, rapports techniques ou guides et agréés comme tels par les Comités nationaux.
- 4) Dans le but d'encourager l'unification internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent à appliquer de façon transparente, dans toute la mesure possible, les Normes internationales de la CEI dans leurs normes nationales et régionales. Toute divergence entre la norme de la CEI et la norme nationale ou régionale correspondante doit être indiquée en termes clairs dans cette dernière.
- 5) La CEI n'a fixé aucune procédure concernant le marquage comme indication d'approbation et sa responsabilité n'est pas engagée quand un matériel est déclaré conforme à l'une de ses normes.
- 6) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La présente partie de la Norme internationale CEI 60335 a été établie par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

La présente version consolidée de la CEI 60335-2-15 est issue de la quatrième édition (1995) [documents 61/895/FDIS et 61/985/RVD], de la feuille d'interprétation de septembre 1996 et de son amendement 1 (1999) [dont les documents de la version française n'ont pas été soumis au vote].

Elle porte le numéro d'édition 4.1.

Une ligne verticale dans la marge indique où la publication de base a été modifiée par l'amendement 1.

La présente partie 2 doit être utilisée conjointement avec la dernière édition de la CEI 60335-1 et ses amendements. Elle a été établie sur la base de la troisième édition (1991) de cette norme.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**SAFETY OF HOUSEHOLD AND SIMILAR
ELECTRICAL APPLIANCES –****Part 2-15: Particular requirements for appliances
for heating liquids**

FOREWORD

- 1) The IEC (International Electrotechnical Commission) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of the IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, the IEC publishes International Standards. Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. The IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested National Committees.
- 3) The documents produced have the form of recommendations for international use and are published in the form of standards, technical specifications, technical reports or guides and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 4) In order to promote international unification, IEC National Committees undertake to apply IEC International Standards transparently to the maximum extent possible in their national and regional standards. Any divergence between the IEC Standard and the corresponding national or regional standard shall be clearly indicated in the latter.
- 5) The IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with one of its standards.
- 6) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this International Standard may be the subject of patent rights. The IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

This part of International Standard IEC 60335 has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

This consolidated version of IEC 60335-2-15 is based on the fourth edition (1995) [documents 61/895/FDIS and 61/985/RVD], the interpretation sheet of September 1996 and its amendment 1 (1999) [documents 61/1566/FDIS and 61/1609/RVD].

It bears the edition number 4.1.

A vertical line in the margin shows where the base publication has been modified by amendment 1.

This part 2 is to be used in conjunction with the latest edition of IEC 60335-1 and its amendments. It was established on the basis of the third edition (1991) of that standard.

La présente partie 2 complète ou modifie les articles correspondants de la CEI 60335-1 de façon à la transformer en norme CEI: Règles de sécurité pour les appareils électriques de chauffage des liquides à usages domestiques et analogues.

Lorsqu'un paragraphe particulier de la partie 1 n'est pas mentionné dans cette partie 2, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque la présente norme spécifie «addition», «modification» ou «remplacement», le texte correspondant de la partie 1 doit être adapté en conséquence.

NOTE 1 Les caractères d'imprimerie suivants sont employés:

- prescriptions: caractères romains;
- *modalités d'essai: caractères italiques;*
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis à l'article 2. Lorsqu'une définition de la partie 1 concerne un adjectif, l'adjectif et le nom associé figurent également en gras.

NOTE 2 Les paragraphes complémentaires à ceux de la partie 1 sont numérotés à partir de 101.

Les différences complémentaires suivantes existent dans certains pays:

- 7.12: Les appareils qui ne sont pas destinés à être immergés dans l'eau pour le nettoyage doivent néanmoins porter un marquage à moins qu'ils ne satisfassent à l'essai de 15.101 (USA).
- 7.12: L'instruction indiquant que les appareils prévus pour être utilisés avec une fiche de connecteur comportant un thermostat ne doivent être utilisés qu'avec un cordon connecteur approprié doit être portée sur l'appareil (USA).
- 7.12: L'instruction indiquant que les bouilloires sans câble ne doivent être utilisées qu'avec le support fourni doit être portée sur l'appareil (USA).
- 11.2: Les appareils sont en général placés contre l'une des parois du coin d'essai et à 100 mm de l'autre paroi (USA).
- 11.7: Des méthodes d'essai et des durées différentes sont utilisées (USA).
- 15.102: L'essai n'est pas applicable (USA).
- 19.13: L'essai est effectué de façon différente (USA).
- 19.101: L'essai n'est pas applicable (Japon).
- 19.101: L'essai n'est pas effectué si le coupe-circuit thermique a été soumis à l'essai et qu'il s'est avéré fiable (USA).
- 22.7: L'essai des appareils à cuisson sous pression est effectué à 5 fois la pression maximale de service ou 2,5 fois la pression de décharge du dispositif de protection, suivant la valeur la plus élevée (USA).
- 22.103: La prescription n'est pas applicable (USA).
- 22.105: Une force différente est utilisée (USA).
- 22.106: L'essai est effectué de façon différente (USA).
- 22.108: L'essai est effectué de façon différente (USA).
- 24.1.3: Un nombre de cycles différent est spécifié (USA).
- 25.8: Un câble d'alimentation ayant une section de 0,75 mm² n'est pas autorisé pour les appareils dont le courant assigné dépasse 6 A (Japon et USA).
- 25.8: Des câbles plus longs sont permis (Japon).

This part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC 60335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for electrical appliances for heating liquids for household and similar use.

Where a particular subclause of part 1 is not mentioned in this part 2, that subclause applies as far as is reasonable. Where this standard states "addition", "modification" or "replacement", the relevant text in part 1 is to be adapted accordingly.

NOTE 1 The following print types are used:

- requirements: in roman type;
- *test specifications: in italic type;*
- notes: in small roman type.

Words in **bold** in the text are defined in clause 2. When a definition of part 1 concerns an adjective, the adjective and the associated noun are also in bold.

NOTE 2 Subclauses which are additional to those in part 1 are numbered starting from 101.

The following additional differences exist in some countries:

- 7.12: Appliances which are not intended to be immersed in water for cleaning are nevertheless required to be marked with a warning unless the test of 15.101 is withstood (USA).
- 7.12: The instruction that appliances intended to be used with a connector incorporating a thermostat must only be used with the appropriate connector, is required to be marked on the appliance (USA).
- 7.12: The instruction that cordless kettles are only to be used with the stand provided, is required to be marked on the appliance (USA).
- 11.2: Appliances are generally positioned against one wall and 100 mm away from the other wall of the test corner (USA).
- 11.7: Different test durations and methods are used (USA).
- 15.102: The test is not applicable (USA).
- 19.13: The test is carried out differently (USA).
- 19.101: The test is not applicable (Japan).
- 19.101: The test is not carried out if the thermal cut-out has been tested and found to be reliable (USA).
- 22.7: The test on pressure cookers is carried out at 5 times the maximum normal operating pressure or 2,5 times the release pressure of the safety device, whichever is greater (USA).
- 22.103: The requirement is not applicable (USA).
- 22.105: A different force is used (USA).
- 22.106: The test is carried out differently (USA).
- 22.108: The test is carried out differently (USA).
- 24.1.3: A different number of cycles is specified (USA).
- 25.8: A supply cord having a cross-sectional area of 0,75 mm² is not allowed for appliances having a rated current exceeding 6 A (Japan and USA).
- 25.8: Longer supply cords are allowed (Japan).

SÉCURITÉ DES APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES –

Partie 2-15: Règles particulières pour les appareils de chauffage des liquides

1 Domaine d'application

L'article de la partie 1 est remplacé par:

La présente norme traite de la sécurité des appareils électriques de chauffage des liquides, destinés à des usages domestiques et analogues, dont la **tension assignée** n'est pas supérieure à 250 V.

NOTE 1 Certains appareils peuvent être utilisés pour chauffer des aliments.

NOTE 2 Comme exemples d'appareils compris dans le domaine d'application de la présente norme, on peut citer:

- les bouilloires et autres appareils pour faire bouillir l'eau, ayant une **capacité assignée** ne dépassant pas 10 l;
- les cafetières;
- les cuiseurs à oeufs;
- les chauffe-lait;
- les **chauffe-biberons**;
- les appareils de cuisson sous pression dont la **pression de cuisson assignée** est au plus égale à 140 kPa et la **capacité assignée** est au plus égale à 10 l;
- les sauteuses;
- les mijoteuses;
- les yaourtières;
- les **cuiseurs à vapeur**;
- les lessiveuses.

Les appareils non destinés à un usage domestique normal mais qui peuvent néanmoins constituer une source de danger pour le public, tels que les appareils utilisés par des usagers non avertis dans les magasins, chez les artisans et dans les fermes, sont compris dans le domaine d'application de la présente norme.

NOTE 3 Comme exemples de tels appareils, on peut citer:

- les chaudières-cuiseurs;
- les stérilisateurs;
- les chauffe-colle à bain-marie.

Dans la mesure du possible, la présente norme traite des risques ordinaires présentés par les appareils, encourus par tous les individus à l'intérieur et autour de l'habitation.

Cette norme ne tient en général pas compte:

- de l'utilisation des appareils par des jeunes enfants ou des personnes handicapées sans surveillance;
- de l'emploi de l'appareil comme jouet par de jeunes enfants.

NOTE 4 L'attention est attirée sur le fait que

- pour les appareils destinés à être utilisés dans les véhicules ou à bord des bateaux ou des avions, des prescriptions supplémentaires peuvent être nécessaires;
- pour les appareils destinés à être utilisés dans les pays tropicaux, des prescriptions spéciales peuvent être nécessaires;
- dans de nombreux pays, des prescriptions supplémentaires sont imposées par les organismes nationaux de la santé publique, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs, par les organismes responsables de l'alimentation en eau et par des organismes analogues.

SAFETY OF HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES -

Part 2-15: Particular requirements for appliances for heating liquids

1 Scope

This clause of part 1 is replaced by:

This standard deals with the safety of electrical appliances for heating liquids for household and similar purposes, their **rated voltage** being not more than 250 V.

NOTE 1 Some appliances may be used for heating food.

NOTE 2 Examples of appliances which are within the scope of this standard are:

- kettles and other appliances for boiling water, having a **rated capacity** not exceeding 10 l;
- coffee-makers;
- egg boilers;
- milk heaters;
- **feeding bottle heaters**;
- pressure cookers having a **rated cooking pressure** not exceeding 140 kPa and a **rated capacity** not exceeding 10 l;
- cooking pans;
- slow cookers;
- yoghurt-makers;
- **steam cookers**;
- wash boilers.

Appliances not intended for normal household use but which nevertheless may be a source of danger to the public, such as appliances intended to be used by laymen in shops, in light industry and on farms, are within the scope of this standard.

NOTE 3 Examples of such appliances are:

- livestock feed boilers,
- sterilizers,
- glue pots with a water jacket.

So far as is practicable, this standard deals with the common hazards presented by appliances which are encountered by all persons in and around the home.

This standard does not in general take into account:

- the use of appliances by young children or infirm persons without supervision;
- playing with the appliance by young children.

NOTE 4 Attention is drawn to the fact that

- for appliances intended to be used in vehicles or on board ships or aircraft, additional requirements may be necessary;
- for appliances intended to be used in tropical countries, special requirements may be necessary;
- in many countries, additional requirements are specified by the national health authorities, the national authorities responsible for the protection of labour, the national water supply authorities and similar authorities.

NOTE 5 La présente norme ne s'applique pas:

- aux poêles à frire et aux friteuses (CEI 60335-2-13);
- aux chauffe-eau à accumulation (CEI 60335-2-21);
- aux chauffe-eau instantanés (CEI 60335-2-35);
- aux appareils de nettoyage des surfaces utilisant des liquides (CEI 60335-2-54);
- aux appareils à eau bouillante et appareils de chauffage des liquides à usage collectif (CEI 60335-2-63);
- aux thermoplongeurs mobiles (CEI 60335-2-74);
- aux appareils destinés à des usages médicaux (CEI 60601);
- aux appareils destinés exclusivement aux usages industriels;
- aux appareils destinés à être utilisés dans des locaux présentant des conditions particulières, comme la présence d'atmosphère corrosive ou explosive (poussière, vapeur ou gaz);
- aux appareils de chauffage à haute fréquence;
- aux appareils du type à électrodes;
- aux stérilisateurs à sec ou à pression.

NOTE 6 L'attention est attirée sur le fait que dans de nombreux pays, des prescriptions pour les récipients sous pression sont applicables aux appareils de cuisson sous pression.

2 Définitions

L'article de la partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes:

2.2.9 Remplacement:

conditions de fonctionnement normal

les appareils sont mis en fonctionnement dans les conditions suivantes:

Les bouilloires et autres appareils pour faire bouillir l'eau, les cafetières, les chauffe-lait, les sauteuses, les mijoteuses, les yaourtières, les lessiveuses, les stérilisateurs et les chauffe-colle sont mis en fonctionnement avec leur réservoir rempli de leur **capacité assignée** d'eau froide, tout couvercle étant fermé. La quantité d'eau dans les mijoteuses est maintenue à plus de 50 % de la **capacité assignée**.

Les appareils comportant une surface chauffée destinée à maintenir un liquide au chaud sont mis en fonctionnement avec ou sans récipient, suivant la condition la plus défavorable.

Les cuiseurs à oeufs et les **cuiseurs à vapeur** sont mis en fonctionnement avec leur réservoir rempli de la quantité maximale d'eau spécifiée dans les instructions d'emploi.

Les **chauffe-biberons** sont mis en fonctionnement avec un biberon en verre résistant à la chaleur, de forme ronde ou hexagonale, ayant une masse comprise entre 190 g et 200 g et une capacité d'environ 225 ml, à moins qu'un biberon particulier ne soit spécifié, auquel cas ce biberon est utilisé. Le biberon est rempli d'une quantité d'eau égale approximativement à sa **capacité assignée** ou 200 ml, suivant la valeur la plus faible, et est placé dans le **chauffe-biberon**. Celui-ci est rempli d'eau jusqu'au niveau indiqué dans les instructions d'emploi ou, en l'absence de telles instructions, jusqu'au niveau maximal.

Les chaudrons cuiseurs sont mis en fonctionnement couvercle fermé, le réservoir étant rempli d'une quantité d'eau froide égale à la moitié de la **capacité assignée**.

Les appareils de cuisson sous pression sont mis en fonctionnement conformément aux instructions d'emploi mais avec le récipient rempli d'eau froide jusqu'à une hauteur de 25 mm.

2.101

capacité assignée

capacité assignée à l'appareil par le fabricant

2.102

pression de cuisson assignée

pression assignée à l'appareil par le fabricant

NOTE 5 This standard does not apply to:

- frying pans and deep fat fryers (IEC 60335-2-13);
- storage water heaters (IEC 60335-2-21);
- instantaneous water heaters (IEC 60335-2-35);
- surface cleaning appliances using liquids (IEC 60335-2-54);
- commercial water boilers and liquid heaters (IEC 60335-2-63);
- portable immersion heaters (IEC 60335-2-74);
- appliances for medical purposes (IEC 60601);
- appliances intended exclusively for industrial purposes;
- appliances intended to be used in locations where special conditions prevail, such as the presence of a corrosive or explosive atmosphere (dust, vapour or gas);
- appliances for high-frequency heating;
- electrode-type appliances;
- dry or steam pressure sterilizers.

NOTE 6 Attention is drawn to the fact that in many countries requirements for pressure vessels are applied to pressure cookers.

2 Definitions

This clause of part 1 is applicable except as follows:

2.2.9 Replacement:

normal operation

appliances are operated under the following conditions:

Kettles and other appliances for boiling water, coffee-makers, milk heaters, cooking pans, slow cookers, yoghurt-makers, wash boilers, sterilizers and glue pots are operated with their container filled with the **rated capacity** of cold water, any lid being closed. The quantity of water in slow cookers is maintained above 50 % of the **rated capacity**.

Appliances with a heated surface intended to keep the liquid warm, are operated with or without the container, whichever is the more unfavourable.

Egg boilers and **steam cookers** are operated with their containers filled with the maximum quantity of water specified in the instructions for use.

Feeding bottle heaters are operated with a bottle of heat-resistant glass, round or hexagonal in shape, having a mass between 190 g and 200 g and a capacity of approximately 225 ml, unless a particular bottle is specified, in which case that bottle is used. The bottle is filled to approximately its **rated capacity** of water or 200 ml, whichever is less, and is placed in the **feeding bottle heater**. The heater is filled with water to the level specified in the instructions for use or, in the absence of such instructions, to the maximum level.

Livestock feed boilers are operated with the lid closed, the container being filled with half its **rated capacity** of cold water.

Pressure cookers are operated in accordance with the instructions for use but with the container filled with a 25 mm depth of cold water.

2.101

rated capacity

capacity assigned to the appliance by the manufacturer

2.102

rated cooking pressure

pressure assigned to the appliance by the manufacturer

2.103

cafetière expresso

cafetière dans laquelle l'eau est chauffée et passe de force à travers le café moulu sous l'effet de la pression de la vapeur ou au moyen d'une pompe

NOTE Les **cafetières expresso** peuvent être munies d'une sortie pour fournir de la vapeur ou de l'eau chaude.

2.104

chauffe-biberon

appareil pour chauffer jusqu'à une température prédéterminée, dans un biberon, de la nourriture pour enfants et dans lequel le transfert de chaleur est effectué par de l'eau

2.105

régulateur de pression

dispositif de commande qui maintient, en usage normal, la pression à une valeur donnée

2.106

limiteur de pression

dispositif de commande qui limite la pression dans des conditions de fonctionnement anormal

2.107

bouilloire sans câble

bouilloire comportant un élément chauffant, qui n'est raccordée au réseau d'alimentation que lorsqu'elle est placée sur le support qui lui est associé

2.108

cuiseur à vapeur

appareil dans lequel la nourriture est chauffée par de la vapeur produite à la pression atmosphérique.

3 Prescriptions générales

L'article de la partie 1 est applicable.

4 Conditions générales d'essais

L'article de la partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes:

4.2 Addition:

Pour les appareils destinés à être immergés dans l'eau pour le nettoyage, trois échantillons supplémentaires sont nécessaires pour les essais de 15.101.

4.3 Addition:

L'essai de 19.101 est effectué après les autres essais.

5 Vacant

6 Classification

L'article de la partie 1 est applicable avec l'exception suivante:

6.2 Addition:

Les lessiveuses et les chaudières cuiseurs doivent être au moins IPX3.